



## REGLEMENT DE CONSULTATION

**La consultation s'effectue conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016**

**Marché Travaux-2023-01**

**Objet du marché : Fourniture, installation, exploitation pendant 20 ans, puis démantèlement, d'une ombrière photovoltaïque à Poissy – parking du Forum Armand Peugeot**

### **POUVOIR ADJUDICATEUR :**

Association PART'Ener pour une énergie locale renouvelable

Siège :

Campus Oxygène Factory – 17 rue Albert Thomas  
78130 Les Mureaux

Représenté par : son Président, Dominique TURPIN

Personne responsable du marché : Marie-Gabrielle MERY  
mg.mery@seinergylab.fr  
06 70 13 56 76

**Date limite de réception des candidatures et des offres : 3 juillet 2023**

**(Offres à transmettre par courriel)**

**Heure : à 17h**

Marché de travaux passé selon les règles internes de commande de marchés de plus de 100 000 € HT – procédure adaptée

---

## SOMMAIRE

1.	Objet de la consultation et procédure mise en œuvre .....	4
1.1.	Nature et consistance des prestations .....	4
1.2.	Forme et prix du marché .....	4
1.3.	Décomposition en tranches .....	5
1.4.	Procédure mise en œuvre .....	6
2.	Durée du marché, reconduction .....	6
3.	Prix du marché.....	7
3.1.	Régime de prix.....	7
4.	Variantes ou options .....	7
4.1.	Options .....	7
4.2.	Variantes.....	7
5.	Dossier de consultation des entreprises (DCE) .....	8
5.1.	Pièces constitutives du DCE.....	8
5.2.	Modalité de transmission du DCE .....	8
5.3.	Demande d'informations complémentaires sur le DCE .....	8
5.4.	Modifications apportées au DCE .....	9
6.	Présentation des candidatures et des offres et choix de l'attributaire .....	9
6.1.	Documents à remettre pour la candidature .....	9
6.2.	Documents à remettre pour l'offre .....	10
6.3.	Groupement .....	10
6.4.	Cas des sous-traitants.....	11
6.5.	Critères du choix de candidature et de l'offre .....	11
6.6.	Négociation .....	12

6.7.	Date limite de remise des candidatures et des offres.....	13
6.8.	Délai de validité des offres .....	13
6.9.	Attribution du marché.....	13

## 1. Objet de la consultation et procédure mise en œuvre

### 1.1. Nature et consistance des prestations

Objet : Fourniture, installation, exploitation pendant 20 ans, puis démantèlement, d'une ombrière photovoltaïque à Poissy – parking du Forum Armand Peugeot

Lieu d'exécution : Forum Armand Peugeot, Rue Jean-Pierre Timbaud à Poissy (78)

Principales nomenclatures applicables au marché (Codes CPV principaux) :

- 45261215 - Travaux de couverture de panneaux solaires
- 40420000-2 - Produits structurels
- 40412000 - 3 Modules solaires photovoltaïques
- 50700000-2 - Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments
- 50800000-3 - Services divers d'entretien et de réparation
- 48780000-9 - Logiciels de gestion de système, de stockage et de gestion de contenu

Prestations réservées à une profession particulière : non

L'association PART'Ener pour une énergie locale renouvelable se réserve la possibilité de confier à l'attributaire du marché, en application de l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles qui lui seront confiées au titre du marché dans le cadre d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence.

### 1.2. Forme et prix du marché

L'association PART'Ener pour une énergie locale renouvelable effectue toutes ses consultations conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de son décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016. La procédure retenue est celle appliquée aux marchés de travaux dont le montant est supérieur ou égale à 100 000 € HT de l'association PART'Ener pour une énergie locale renouvelable. Ce montant s'entend sur la durée initiale du marché et ses éventuelles reconductions.

Le présent marché est effectué sous une forme de publicité et mise en concurrence. Pour les montants supérieurs ou égales à 100 000 € HT, une publicité au BOAMP est préconisée afin d'assurer le respect du principe de libre d'accès au marché et cibler davantage de prestataires.

Les dispositions sont proches de celles du code des marchés publics et les CCAG Travaux s'appliquent. Les parties conviennent d'écarter toute référence faite dans le CCAG-Travaux aux articles du code des marchés publics. Toutes les modalités non précisées dans le présent document ou dans le contrat qui sera signé seront réglées par défaut par le CCAG Travaux.

Les clauses administratives du présent document feront parties intégrantes du contrat qui sera signé.

L'association PART'Ener pour une énergie locale renouvelable se réserve le droit d'apporter, 10 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres, des modifications au Règlement de consultation et cahier des charges.

Les modifications mineures n'ont aucune incidence sur la date limite de remise des offres initialement prévue.

En revanche, si les modifications sont importantes, L'association PART'Ener pour une énergie locale renouvelable prolongera la date limite de remise des offres le temps nécessaire pour que les candidats puissent adapter leur offre en fonction des modifications apportées au dossier de consultation.

### **1.3. Décomposition en tranches**

Les travaux à réaliser concernent la fourniture, la pose et la mise en service d'une installation photovoltaïque d'une puissance installée de 110kWc minimum en ombrières de parking.

La consultation appelle une offre décomposée en tranches, telles que décrites dans le CCTP.

- Tranche ferme : fourniture, installation et exploitation, pendant 20 ans, d'une ombrière photovoltaïque à Poissy – parking du Forum Armand Peugeot d'une puissance installée minimale de 60 kWc ;
- Tranche optionnelle : fourniture, installation et exploitation, pendant 20 ans maximum, d'une ombrière photovoltaïque complémentaire à Poissy – parking du Forum Armand Peugeot d'une puissance installée minimale de 40 kWc.

#### 1.4. Procédure mise en œuvre

La procédure mise en œuvre est une procédure d'appel d'offre ouvert. Les candidats remettront à l'association PART'Ener pour une énergie locale renouvelable un dossier comportant l'ensemble des éléments demandés relatifs à la capacité du candidat et à son offre technique et financière.

L'association PART'Ener pour une énergie locale renouvelable analysera au cours d'une phase unique la recevabilité des candidatures et la valeur des offres au travers de l'ensemble des documents sur base des critères définis dans l'avis et /ou le règlement de la consultation.

## 2. Durée du marché, reconduction

Le marché sera conclu autour du 20 juillet 2023.

**La durée du marché est de 20 ans.** Le prestataire retenu reconnaît que le marché pourra être prolongé sans augmentation du prix du marché, si des aléas venaient à prolonger la fin de phase et donc à rallonger les échéances, sans une augmentation de la charge de travail. Cette tolérance ne pourra aller au-delà de 6 mois.

Les délais sont fixés comme suit :

Tranches	Délai de réalisation	Délai d'approbation de SEINERGY LAB
Offre de base		
- Tranche ferme	12 mois maximum	
- Tranche optionnelle	12 mois maximum	

Si la décision du pouvoir adjudicateur d'affermir la tranche ou de renoncer à l'exécution de la tranche optionnelle ne lui est pas notifiée dans ce délai, ou le cas échéant postérieurement à ce délai, le titulaire peut mettre en demeure le pouvoir adjudicateur de décider d'affermir ou non la tranche optionnelle. Dans l'absence d'une décision du pouvoir adjudicateur notifiée au titulaire dans un délai de 15 jours à réception de la notification de la demande, les parties sont déliées de toute obligation pour cette tranche. Le titulaire est dégagé de toute obligation et le marché est considéré comme achevé. Aucune indemnité, d'attente et de dédit, n'est prévue.

### 3. Prix du marché

#### 3.1. Régime de prix

Le prix des prestations faisant l'objet du marché est forfaitaire.

Les prix sont complets et réputés comprendre, notamment, toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations ainsi que les frais inhérents à la réalisation des prestations (frais de secrétariat, frais de reprographie, frais de déplacement ...),

Ces prix sont réputés assurer au titulaire une marge pour risques et bénéfice.

### 4. Variantes ou options

#### 4.1. Options

Le marché prévoit une option.

En effet, compte tenu de la localisation du chantier dans un site événementiel, il y a là une opportunité de sensibilisation du public aux enjeux énergétiques et à l'autoconsommation d'une énergie locale renouvelable. L'entreprise prévoira dans son offre les équipements nécessaires à la pose d'un panneau d'affichage pédagogique, ainsi que tous les dispositifs nécessaires à sa connexion avec le système de suivi et d'alarmes (y compris les éventuelles interfaces complémentaires entre la centrale d'acquisition de données et le panneau à sa charge). L'emplacement du panneau d'affichage du site sera déterminé avec le Maître d'Ouvrage dans le hall du Forum Armand Peugeot.

#### 4.2. Variantes

Les travaux à réaliser concernent la fourniture, la pose et la mise en service d'une installation photovoltaïque d'une puissance installée de 110kWc minimum en ombrières de parking. La surface mise à disposition par la Ville de Poissy compte 700m<sup>2</sup>. La prestation couvre aussi l'exploitation pendant 20 ans de la centrale, puis son démantèlement et la remise en état de site.

L'offre de base devra porter sur la réalisation de l'ensemble de la mission.

Les variantes à visée de performance socio-environnementale notamment sur les types de panneaux et leur origine sont admises. L'offre de variante doit respecter les exigences minimales citées dans l'acte d'engagement (CF l'acte d'engagement 4.7. Variantes).

## 5. Dossier de consultation des entreprises (DCE)

### 5.1. Pièces constitutives du DCE

Le dossier de consultation des entreprises contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- L'acte d'engagement et ses annexes éventuelles valant cahier des clauses administratives particulières (AE/CCAP) ;
- La décomposition globale du prix forfaitaire (DGPF).

L'association PART'Ener pour une énergie locale renouvelable se réfère également pour le marché (voir CCAP) au Cahier des clauses administratives générales des marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG PI), approuvé par l'arrêté du 16 septembre 2009 et consultable sur le site internet : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

### 5.2. Modalité de transmission du DCE

Le dossier de consultation peut être envoyé par email sur simple demande auprès de [contact@seineenergylab.fr](mailto:contact@seineenergylab.fr)

Les soumissionnaires indiquent lors de leur demande une adresse courriel valide permettant de recevoir le DCE, les éventuelles modifications/rectifications ou réponses aux questions.

La responsabilité de l'association PART'Ener pour une énergie locale renouvelable et de SEINERGY LAB ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse non valide/erronée ou s'il ne consulte pas ses messages électroniques.

### 5.3. Demande d'informations complémentaires sur le DCE

Pour obtenir des renseignements complémentaires relatifs au marché, les candidats peuvent faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande à l'adresse suivante :

[Marie-Gabrielle MERY]

[contact@seineenergylab.fr](mailto:contact@seineenergylab.fr)

#### **5.4. Modifications apportées au DCE**

L'association PART'Ener pour une énergie locale renouvelable se réserve le droit d'apporter 10 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres, des modifications au DCE.

Les modifications mineures n'ont aucune incidence sur la date limite de remise des offres initialement prévue.

En revanche, si les modifications sont importantes, l'association PART'Ener pour une énergie locale renouvelable prolongera la date limite de remise des offres le temps nécessaire pour que les candidats puissent adapter leur offre en fonction des modifications apportées au DCE.

### **6. Présentation des candidatures et des offres et choix de l'attributaire**

Les documents de candidature et d'offre sont à signer, scanner et envoyer en une seule fois par courriel à [contact@seinergylab.fr](mailto:contact@seinergylab.fr) avant la date limite indiquée en première page de ce règlement de consultation.

Les offres reçues après la date limite seront écartées.

#### **6.1. Documents à remettre pour la candidature**

- Les documents relatifs au pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat
- Le Document Unique du Marché Européen (DUME)
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre pas dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- La copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire ;
- Description de la structure répondant
- Références sur des missions similaires ou avec des compétences transférables.

Le DUME est à compléter sur l'accès internet suivant :

<https://ec.europa.eu/tools/espd?lang=fr>

Le candidat peut également produire, au stade de la candidature, les pièces d'attribution mentionnées à l'article 6.9 du présent Règlement de Consultation.

## 6.2. Documents à remettre pour l'offre

Pour être complet le dossier d'offre du candidat doit contenir les éléments suivants :

- L'acte d'engagement et ses annexes éventuelles valant cahier des clauses administrative particulières (AE/CCAP), dûment complété ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières dûment daté, signé et portant la mention « accepté sans réserve ni modification » ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de Travaux (CCAG-Travaux) dûment daté, signé et portant la mention « accepté sans réserve ni modification » ;
- L'offre financière indiquant la décomposition du prix global et forfaitaire selon le cadre fourni.
- Note méthodologique indiquant la vision du répondant sur :
  - La méthodologie de conduite de projet à privilégier
  - L'organisation du projet envisagée avec la description du rôle et des limites de prestation éventuelles du prestataire s'il est sélectionné.
  - Un argumentaire sur les moyens mis en œuvre pour tenir le calendrier
  - Les principales tâches et compétences complémentaires à l'intervention du répondant qu'il faudrait mobiliser dans le cadre de chacun des projets

Tout autre élément permettant de justifier la pertinence de l'approche envisagée. Cette méthodologie pourra être amenée à évoluer après une meilleure connaissance des dossiers. Cependant, elle doit permettre aux personnes analysant les offres d'évaluer l'adéquation de l'approche proposée avec la mise en place des moyens dans l'environnement exposé dans le CCTP.

Une présentation synthétique de la candidature et de l'offre (références, proposition financière et intervenants, note méthodologique) en format PowerPoint en maximum 15 diapos.

Tous les documents doivent être rédigés en français, à défaut traduits en français par un traducteur assermenté.

## 6.3. Groupement

Les offres peuvent être présentées par un candidat seul ou en groupement.

Un candidat ne peut en aucun cas présenter une offre à la fois en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements.

#### **6.4. Cas des sous-traitants**

Le titulaire peut sous-traiter l'exécution de certaines parties du marché.

Si, au stade de la remise de l'offre, le soumissionnaire a l'intention de sous-traiter, il doit le mentionner dans son offre. Il doit en outre fournir à l'association PART'Ener pour une énergie locale renouvelable, en annexe de l'acte d'engagement, une déclaration mentionnant :

- a) La nature des prestations sous-traitées
- b) Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé
- c) Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant
- d) Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix
- e) Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant
- f) une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Le candidat a la possibilité de fournir un formulaire DC 4 dénommé " déclaration de sous-traitance ".

La notification du marché vaudra acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.

Au titre de l'article 62.I alinéa 2 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, pour les marchés publics de service, l'association PART'Ener pour une énergie locale renouvelable exigera que certaines tâches essentielles soient effectuées directement par le titulaire du marché s'il le juge nécessaire.

#### **6.5. Critères du choix de candidature et de l'offre**

##### **➤ Examen du dossier de candidature**

L'association PART'Ener pour une énergie locale renouvelable pourra demander à l'ensemble des candidats dont le dossier de candidature serait éventuellement incomplet de compléter leur dossier dans le délai indiqué.

➤ **Examen du dossier de l'offre :**

L'offre sera notée en fonction des éléments fournis dans la note méthodologique ainsi que dans le bordereau de prix, selon les critères et la pondération suivants :

Critères	Sous-critères	Pondération (en %)
1. Critère financier	Décomposition des différents prix	40
2. Critère de performance technique et de qualité	Solutions et matériaux proposés Performance	25
3. Critère humain	Organisation, moyen humain, sécurité, expérience du prestataire...	10
4. Critères sociaux – environnementaux	Gestion des déchets, limitation de nuisances, politique RSE (sous-traitance), empreinte carbone...	15
5. Critère de performance du chantier	Délai de réalisation, chantier en site occupé, ...	10

## 6.6. Négociation

L'association se réserve la possibilité de négocier avec le(s) candidat(s) retenu(s) sur le montant et/ou les modalités techniques de leur offre notamment sur :

- la puissance crête de l'installation ou des tranches ;
- la qualité des matériaux et produits proposés dont leur provenance ;
- le délai ;
- les durées de garanties pour l'ensemble ou pour certains composants comme par exemple les onduleurs ;
- ou sur tout autre élément qui serait jugé nécessaire par la maîtrise d'ouvrage pour la bonne réalisation des travaux ou pour l'atteinte des objectifs du projet.

Le mode opératoire des négociations est :

- le(s) candidat(s) retenu(s) sont prévenus par mail en les informant des conditions de la négociation ;
- pendant la consultation, si la question d'un candidat est susceptible d'intéresser et de concerner les autres candidats, celle-ci est rendue anonyme et la réponse est envoyée à tous ;

- les réponses des candidats sont transmises par mail y compris dans le cas d'une négociation orale, pour garantir la traçabilité des échanges intervenus.

## **6.7. Date limite de remise des candidatures et des offres**

Les candidats transmettent leur proposition en format électronique avec pour objet la mention suivante :

« NE PAS OUVRIR  
PART'Ener pour une énergie locale renouvelable  
MARCHE Travaux-2023-01 »

Les plis devront être remis contre récépissé à l'adresse email suivante avant le 3 Juillet 2023 à 17h :

[contact@seinegylab.fr](mailto:contact@seinegylab.fr)

A l'attention de Marie-Gabrielle MERY

## **6.8. Délai de validité des offres**

L'offre reste valable 90 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. A l'expiration de ce délai de validité, le soumissionnaire indiquera, à la demande de l'association PART'Ener pour une énergie locale renouvelable, s'il entend ou non maintenir son offre.

Le candidat reste tenu par son offre pendant tout le délai de validité de l'offre.

## **6.9. Attribution du marché**

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans les conditions définies à l'article 187 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et dans un délai de 15 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur :

- Les pièces prévues aux articles D 8222-5 ou D 8222-7 et 8 du code du travail ;
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Le candidat devra produire également, en application des articles L8254-1 et D 8254-2 à 5 du code du travail, la liste nominative des salariés étrangers employés par le candidat et soumis à l'autorisation de travail mentionnée à l'article L 5221-2-2°. Cette liste précise, pour chaque

salarié, sa date d'embauche, sa nationalité ainsi que le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

Le candidat établi dans un Etat autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifié conforme à l'original par un traducteur assermenté.

A défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l'offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'attestation d'assurance civile professionnelle en cours de validité, celles-ci seront à remettre dans le même délai. A défaut de présentation, il ne pourra être procédé à la signature du marché.